



Augmentation de la TEITLD : La FEETS-FO refusera toute instrumentalisation patronale pour modérer les salaires

Paris, le 2 octobre 2026

L'article 22 du projet de loi de finances 2027 prévoit l'augmentation de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD) pour les exploitants les plus rentables. Cela concerne, dans le champ de la Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services - FORCE OUVRIÈRE (FEETS-FO), les sociétés d'autoroutes et les infrastructures aéroportuaires.

L'objectif de cette augmentation de taxe, qui passerait d'un taux fixe de 4,6 % pour les sociétés dont le taux de rentabilité excède 10 % actuellement à un taux progressif allant de 4,6 % à 12,2 % selon le niveau de rentabilité, est une augmentation des recettes fiscales de l'ordre de 800 millions d'euros.

La FEETS-FO reste opposée à la Taxe de Solidarité sur les Billets d'Avion (TSBA) dont le coût a été répercuté à la fois sur les billets donc les usagers (étude de la DGAC), avec une baisse de trafic constatée et sur les salariés du transport aérien qui subissent de la modération salariale par les entreprises soucieuses de maintenir leurs bénéfices.

À l'inverse, avec la TEITLD, dont le taux dépendrait de la rentabilité, les sociétés qui pratiqueraient de la modération salariale pour accroître leurs marges tendraient à voir leur taux de TEITLD augmenter.

La FEETS-FO s'opposera et dénoncera donc tout discours des employeurs visant à refuser les augmentations de salaires en 2027 au motif d'une augmentation de la TEITLD.

Au contraire, faire le choix de redistribuer les richesses en augmentant les salaires et en améliorant les conditions de travail des salariés entraînerait une baisse du taux de la TEITLD applicable.

Enfin, la FEETS-FO, qui revendique plus de moyens pour l'entretien et l'amélioration de nos infrastructures de transport, prend acte de l'affectation de ces nouvelles recettes au budget de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF).

Néanmoins, leur affectation à l'horizon 2028 n'est qu'un vœu pieux. Face au constat de sous-investissement accumulé depuis de nombreuses années dans nos infrastructures et de l'urgence à enrayer leur dégradation, la FEETS-FO revendique une affectation de ces sommes à l'AFITF dès 2027.

Contacts :

Zaïnîl Nizaraly, Secrétaire général, 07 84 26 73 06

Etienne Castillo, Secrétaire général adjoint en charge du transport aérien, maritime et portuaire, 06 37 92 06 43

Frederic Leroux, Secrétaire fédéral en charge du secteur des autoroutes, 06 24 56 48 21

FEETS FO

Fédération de l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services **FORCE OUVRIÈRE**
46 rue des petites écuries 75010 Paris



✉ contact@feetsfo.fr

💻 www.feetsfo.fr

☎ 01 44 83 86 20

